



# PROJET PEDAGOGIQUE

---

## *Accueil de loisirs du Louhannais*

---

2026-2027

Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

1 place Saint-Jean

71500 Louhans

# SOMMAIRE

|                                                      |       |
|------------------------------------------------------|-------|
| 1- LE TERRITOIRE.....                                | P.3-4 |
| 2- RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE..... | P.4   |
| 3- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....                       | P.5-6 |
| 4- EVALUATION DES OBJECTIFS.....                     | P.6   |

---

## L'ACCUEIL DE LOISIRS DU LOUHANNAIS

---

|                                                         |         |
|---------------------------------------------------------|---------|
| 5- DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT.....                   | P.7     |
| 6- JOURNEE TYPE.....                                    | P.8-12  |
| 7- PUBLIC.....                                          | P.12-15 |
| - <i>L'accueil des enfants en situation de handicap</i> |         |
| 8- L'ACCUEIL LIBRE.....                                 | P.15    |
| 9- LES ACTIVITES.....                                   | P.16    |
| 10- L'EQUIPE.....                                       | P.17-20 |
| - <i>Rôle du directeur</i>                              |         |
| - <i>Rôle de l'adjoint</i>                              |         |
| - <i>Rôle de l'animateur</i>                            |         |
| - <i>Rôle de l'entretien</i>                            |         |
| 11- EVALUATION DE L'EQUIPE.....                         | P.21    |
| 12- PARTENARIATS.....                                   | P.21    |
| 13- COMMUNICATION.....                                  | P.21    |
| 14- PORTAIL FAMILLE.....                                | P.21    |

## ANNEXE :

|                 |         |
|-----------------|---------|
| LES TARIFS..... | pièce 1 |
|-----------------|---------|

## 1 : LE TERRITOIRE :

Ce projet pédagogique est écrit en lien avec le projet éducatif des Accueils de Loisirs de Bresse Louhannaise Intercom.

C'est une intercommunalité qui regroupe 30 communes et compte 28539 habitants. Son Président est M. Anthony Vadot.

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

### LE TERRITOIRE :

Bresse Louhannaise Intercom' est née en 2017, de la fusion de Cuiseaux Intercom' et Cœur de Bresse, désormais constituée de 30 communes et 28539 habitants. Elle regroupe un total de 2027 enfants scolarisés sur le territoire (source année scolaire 2022/2023) qui sont répartis sur les 30 communes : écoles maternelles, écoles primaires et regroupements scolaires en R.P.I. C'est un territoire rural étendu, avec une ville principale de 6840 habitants (Louhans) ; le reste de la communauté de communes se compose de communes moins peuplées, assez éparses.

Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) se situe au sud-est du département de Saône et Loire, en Bresse Bourguignonne et au carrefour de 3 départements : la Saône et Loire, l'Ain et le Jura. Le territoire est doté d'un secteur agricole reconnu d'où est née une industrie agro-alimentaire très ancrée. De nombreuses PME et PMI dynamisent la région : transports logistiques, mécanique, carrosserie industrielle, filière bois, BTP... commerces et services. La communauté de communes se mobilise pour stimuler la réactivité de son territoire avec l'aménagement de zones d'activités. Elle met en place des services permettant de faciliter le quotidien de ses habitants : Multi-Accueils, Accueils de Loisirs et pour la détente : gymnases, centre aquatique (AquaBresse), bases de Loisirs, gîtes etc. Le territoire est doté de deux Accueils de Loisirs gérés par BLI : l'un sur le secteur du Louhannais, l'autre sur le secteur de Cuiseaux. A Louhans-Châteaurenaud, la création d'un Pôle Enfance Jeunesse Famille en 2024 permet de proposer aux familles une structure composée d'un Accueil de Loisirs, d'un Relais Petite enfance et de la Ludothèque. L'AL du Louhannais accueille les enfants de 3 à 12 ans, habitant ou non d'une commune située dans l'intercommunalité.

La population en progression régulière est vieillissante, tout particulièrement sur Louhans et présente des caractéristiques de fragilité importantes : précarité, familles monoparentales, situations d'isolement, difficultés de mobilité. Le territoire est pourvu d'équipements et d'infrastructures en faveur des familles, néanmoins sur le secteur Louhannais les structures sont vieillissantes et souvent mal adaptées. La communauté de communes BLI est un territoire attractif et de nouvelles familles s'installent régulièrement.

### Secteur d'influence de l'Accueil de Loisirs du Louhannais :

Le changement de structure, de l'école de Montret au Pôle Enfance Jeunesse de Louhans-Châteaurenaud, modifie la zone d'influence de l'AL et concerne désormais tout le secteur nord, à

savoir : St Etienne en Bresse, Vérissey, St Vincent en Bresse, St André en Bresse, Montret, Simard, Branges, Juif, St Usage, Montcony, Le Fay, Montagny près Louhans, Ratte, St Martin du Mont, Vincelles, Bruailles, La Chapelle-Naude, Sornay, Louhans-Châteaurenaud.

## 2 : RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL

Les objectifs du projet territorial visent au développement d'une offre de service mieux répartie sur le territoire et mieux adaptée aux besoins des familles.

L'intercommunalité a pour but :

- La consolidation des initiatives socio-éducatives en direction des enfants de 3 à 12 ans.
- La présence de locaux adaptés avec création d'un équipement pour l'Accueil de Loisirs secteur du louhannais, desservant le territoire nord.
- L'accessibilité des services à l'ensemble des familles (en organisant transports et garderies)
- L'accès à l'information et la participation des familles et des jeunes, le développement du partenariat avec les communes
- Le développement de nouvelles pratiques et activités de loisirs (sportives et culturelles)
- La mise en valeur des ressources locales (patrimoines, associations)
- La mise en place de pratiques respectueuses du développement durable
- L'intégration des enfants en situation de handicap
- La mise en place d'une action globale de coordination
- Le développement des partenariats sur le territoire de BLI
- La mise en place d'un lien de confiance avec les familles, une prise en compte de leurs attentes et leurs besoins.

### 3 : LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

---

#### ***I : DEVELOPPER L'ENGAGEMENT CITOYEN***

---

##### **OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

- **SENSIBILISER AU VIVRE ENSEMBLE ET A L'ENVIRONNEMENT**
- **APPORTER LA NOTION DE RESPECT ET DE TOLERANCE**
- **CREER UN CADRE SECURISANT**

##### **Moyens :**

- *Mettre en place des jeux de cohésion d'équipes et Proposer des jeux et activités non individualistes*
- *Co-construire avec les enfants des moments d'animation*
- *Mettre en place un affichage de sensibilisation au tri*
- *Créer des actions sur l'alimentation*
- *Créer un potager*

---

#### ***II : DEVELOPPER UN CADRE FAVORISANT LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT***

---

##### **OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

- **CREER DE LA COHESION D'EQUIPE**
- **METTRE EN PLACE DES ACTIVITES FAVORISANT LE BIEN-ETRE**
- **PLACER L'ENFANT AU CENTRE DES PROJETS D'ANIMATION**

##### **Moyens :**

- *Instaurer des instants de relaxation et adaptés les temps libres et temps calmes*
- *Créer en concertation avec les enfants les règles de vie à chaque période*
- *Proposer des fabulations qui emmènent l'enfant dans un imaginaire*
- *Avoir des temps d'échange et d'écoute*

---

#### ***III : ELABORER UN PROGRAMME RICHE ET VARIE***

---

##### **OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

- **INTEGRER LES FAMILLES AUX PROJETS D'ANIMATION**
- **PROPOSER UN LARGE CHOIX D'ACTIVITES**

##### **Moyens :**

- *Faire appel à un nouveaux réseau d'intervenants, avec des moments de convivialités : les familles*
- *Continuer à développer un partenariat avec des intervenants locaux*
- *Chaque animateur est responsable d'une activité ½ journée, les enfants auront le choix 5 activités.*
- *Aménager les espaces pour un confort optimal, coin jeux d'imitation, lecture, motricité, créatif.*

---

## **AMBITION PORTEE PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DU LOUHANNAIS**

---

Placer l'environnement au cœur de son projet pédagogique :

- Au niveau fonctionnement : tri sélectif systématique, compostage, réduction des déchets (vaisselles réutilisables, gourdes...), achats responsables (produits locaux, bio ou issus du réemploi), réduction de la consommation énergétique (lumières LED, panneaux photovoltaïques, sensibilisation des équipes aux gestes économe).

**1. Eco-citoyenneté :** Activités de sensibilisation régulières (jardinage, fabrications de produits naturels, fresques écologiques, sorties natures...), mais également la mise en œuvre d'un projet annuel "Écocitoyens en action" impliquant les enfants dans la réflexion et l'action autour de l'écologie (vote d'idée, réalisation d'un éco-défi collectif, participation à des actions locales type nettoyages, plantations...). La démarche est coconstruite avec les enfants et valorise leur rôle d'acteurs du changement dans une logique d'éducation à l'environnement.

### **2. Alimentation (PAT / PCAET) : "une alimentation saine et durable"**

Les repas de l'accueil de loisirs de Louhans sont fournis en liaison froide par le prestataire API Restauration qui s'engage à concevoir des menus variés et équilibrés comprenant un repas végétarien par semaine avec des produits bruts, frais, de saison, bio et locaux conforme à la loi Egalim avec 50 à 55% de produits durables dont 20 à 25% de produits bio.

La réduction du gaspillage alimentaire (juste quantité commandé, grammages adaptés à l'âge des enfants, la valorisation des déchets (emballages et biodéchets), formations, don alimentaire... sont au cœur des préoccupations du prestataire. Les repas sont livrés dans des bacs inox réutilisables ce qui permet de réduire de façon non négligeable la production de déchets.

De plus, la collectivité s'engage en faveur de l'environnement avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Plan Alimentaire Territorial (PAT) en lien avec le syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne. Concrètement cela va se traduire par la mise en place d'activités ludiques et éducatives pour apprendre aux enfants à économiser l'énergie, réduire les déchets et protéger la qualité de l'air pour le PCAET et pour le PAT dans le cadre d'une continuité éducative en lien avec l'école par la mise en place d'outils pédagogiques avec des animations en intégrant une visite de ferme, découverte des productions locales....

## 4 : EVALUATION DES OBJECTIFS

### Objectif 1 :

- L'objectif sera atteint si avant fin août un potager est mis en place.
- Sur 50 enfants, 30 doivent avoir participé à la création de l'affichage de sensibilisation.
- Sur 10 mercredis avoir 5 sensibilisations sur l'alimentation
- Sur 5 cycles de mercredis, mettre à chaque fois les règles de vies à jour en concertation avec les enfants.

### Objectif 2 :

- Sur les temps d'échanges prévus, avoir sur 50 enfants 30 enfants qui participent librement aux débats.
- Sur chaque journée, avoir 1 moment de relaxation.

### Objectif 3 :

- Proposer 5 instants familles avant la fin d'année civile
- Avoir intégrer 20 familles sur 50 à des projets : tel que sorties piscines, grand jeu des familles, ...

*Une évaluation sera proposée à l'équipe pédagogique pour une évaluation de l'accueil et de la période. Un questionnaire sera aussi distribué aux enfants et aux familles. Retours souhaités sur les familles de 30 sur 50.*

---

## *L'accueil de loisirs du Louhannais*

---

### **5 : DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT :**

Le nouveau site de l'Accueil de Loisirs du Louhannais a été construit en 2023. Il accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans depuis Juillet 2024. L'AL du Louhannais accueille les enfants qu'ils soient habitants ou non d'une commune située dans l'intercommunalité.

Le bâtiment de l'AL du louhannais comprend également les locaux du Relais Petite Enfance (RPE) et héberge la ludothèque.

#### **CETTE STRUCTURE COMPREND :**

- Un hall
- 3 grandes salles d'activités 3/5 ans, 6/8 ans et 9/12 ans
- Une grande salle d'activités partagées avec le RPE
- Une salle multi-sensorielle
- Une cuisine pédagogique
- Une salle à manger 100 couverts
- Un dortoir 3-5 ans
- Une infirmerie
- Des sanitaires
- Un bureau pour la direction
- Une salle de pause pour les animateurs/trices
- Des vestiaires
- Une cuisine
- Une salle de préparation-cuisine
- Une salle de plonge
- Un local de rangement pour matériel extérieur
- Des locaux techniques
- Des locaux entretien
- Un local pour la collecte des ordures ménagères.
- Un garage pour le véhicule BLI

#### **FONCTIONNEMENT DES VACANCES :**

L'Accueil de Loisirs du Louhannais accueille jusqu'à **92 enfants** âgés de 3 à 12 ans durant les 4 périodes de petites vacances (dont 32 enfants de 3-5 ans maximum et 60 enfants de 6 à 12 ans), c'est-à-dire Vacances d'Hiver, de Printemps, de Toussaint et Noël.

Sa capacité d'accueil est **de 130 enfants** (dont 48 enfants de 3-5ans maximum et 82 enfants de 6 à 12 ans) durant les vacances d'été.

#### **FONCTIONNEMENT DES MERCREDIS :**

La capacité d'accueil est fixée à 72 enfants en période périscolaire.

## 6 : LA JOURNEE TYPE

| Horaires      | 3-5 ans                                   | Horaires      | 6-12 ans                 |
|---------------|-------------------------------------------|---------------|--------------------------|
| 7h30 - 9h30   | Arrivée échelonnée des enfants : Garderie |               |                          |
| 9h30 - 10h00  | Temps libre en extérieur                  | 9h30 - 10h00  | Temps libre en extérieur |
| 10h00 - 11h30 | Temps d'activités                         | 10h00 - 12h00 | Temps d'activités        |
| 11h30 - 11h45 | Temps libre                               | 12h00 - 12h15 | Temps libre              |
| 11h45-12h00   | Passage aux toilettes                     | 12h15-12h30   | Passage aux toilettes    |
| 12h00-12h30   | Départs et Arrivées des demi-journées     |               |                          |
| 12h00-13h00   | Repas                                     | 12h30-13h30   | Repas                    |
| 13h00-14h00   | Départs et Arrivées des demi-journées     |               |                          |
| 13h00 - 15h00 | Temps Calme / Sieste                      | 13h30 - 14h00 | Temps Calme              |
| 14h00 - 15h30 | Temps d'activités                         | 14h00 - 15h30 | Temps d'activités        |
| 15h30 - 15h45 | Temps libre                               | 15h30 - 15h45 | Temps libre              |
| 15h45 - 16h15 | Goûter                                    |               |                          |
| 16h15-17h00   | Temps Libre                               |               |                          |
| 17h00 -18h30  | Départ échelonnée des enfants : Garderie  |               |                          |

#### **a) L'ACCUEIL DU MATIN : 7H30-9H30**

C'est un moment charnière entre la famille et l'accueil de loisirs, un temps de liaison important entre le milieu familial que l'enfant vient de quitter et l'AL. Accueillir les enfants, c'est aussi accueillir les parents. Il est important qu'ils aient leur place dans l'Accueil de Loisirs.

La manière dont est vécue cette séparation conditionne la journée de l'enfant au centre, voire, pour certains d'entre eux, le reste du séjour. Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective de l'enfant. Il va découvrir un environnement nouveau, de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie. Il est important qu'il puisse créer des repères dans le temps, l'espace et dans les relations avec les autres.

Ce temps doit permettre à chaque enfant d'arriver et de s'inscrire dans le groupe à son rythme. Certains enfants sont prêts à se lancer dans les jeux ou des activités collectives, quand d'autres ont besoin de calme, de temps, de s'isoler.

Lors des accueils et sur les lieux de garderie du matin et du soir les animateurs ont à cœur d'accompagner les enfants et leurs parents d'une manière enjouée et dynamique, de proposer un petit jeu, une lecture, un dessin et/ou respecter l'enfant qui a besoin d'un petit temps avant de se joindre au groupe. Les animateurs/trices restent actifs et disponibles à leur public, conservant leur attitude professionnelle jusqu'au départ du dernier enfant.

Ils répondent aux questions que peuvent avoir les parents sur le déroulement de la journée. Instaurer une relation de confiance avec les parents est capital car elle leur permet de déposer leur enfant en toute sécurité, sans inquiétude.

##### **1. Climat de confiance et individualisation :**

L'équipe instaure une atmosphère sereine et chaleureuse, permettant aux enfants d'arriver à leur rythme.

- Observation fine de l'état émotionnel des enfants pour adapter la journée si besoin.
- Écoute active et non-directive : les enfants ne sont pas immédiatement sollicités par des consignes.

##### **2. Autonomie et responsabilisation :**

Mise en place de coins aménagés (lecture, jeux symboliques, expression artistique...) où l'enfant choisit librement ses activités. Rituels du matin (tableau météo, accueil en musique...) favorisant la prise d'initiative et la participation active.

##### **3. Socialisation douce et médiation par le jeu :**

Activités favorisant les interactions informelles entre pairs : jeux de société coopératifs, petits jeux symboliques ou collaboratifs.

L'adulte joue un rôle de médiateur bienveillant, soutenant la parole, la coopération et le vivre-ensemble.

##### **4. Préparation à la journée :**

Selon l'âge, mise en place d'un temps collectif court (10-15 min) en fin d'accueil : rappel du programme, expression des envies ou inquiétudes, établissement de règles co-construites.

## **b) LES TEMPS D'ACTIVITES : 10H00 – 11H30/12H00 ET 14H-15H30**

Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant qu'il découvre son environnement et les possibilités d'agir sur lui. C'est en jouant qu'il crée des relations, noue des amitiés.

Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent le faire seuls) mais bien de favoriser des temps d'activités riches et variés permettant la construction de repères et la maîtrise de leur environnement.

Les temps d'activités répondent à des besoins variés selon les moments de la journée. Les contenus des activités sont différents entre les activités des temps de garderie et la journée proprement dite.

Les animateurs/trices organisent le programme de la semaine en incluant activités manuelles, jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur, initiation à une pratique sportive, animation autour du livre, petits bricolage, sensibilisation à la musique, temps chanson, atelier cuisine, danses diverses, ateliers DIY, théâtre...liste non exhaustive en fonction des compétences et des talents de chacun. Ils/elles peuvent également proposer des spectacles, suggérer un intervenant, un site remarquable à visiter etc. En équipe, ils créent le projet d'animation de leur tranche d'âge.

Lors d'un atelier proposé par un intervenant extérieur, l'animateur/trice assiste, aide, participe au déroulement de l'activité. Il reste garant de son groupe d'enfants, l'encourage, le motive, lui donne envie de participer à l'activité proposée.

## **c) LE DEJEUNER : 12H00 – 13H30**

Le repas se déroule en deux services, de 12h00 à 13h00 pour les 3-5 ans et de 12h30 à 13h30 pour les 6-12 ans.

C'est un temps privilégié d'échange avec les enfants ; ils s'y expriment librement, de façon collégiale ou plus individuellement, avec un copain/une copine et/ou un animateur/trice.

Les animateurs invitent les enfants à se laver les mains avant et après les repas, et à passer aux toilettes afin d'éviter les allers et venues durant le service du repas.

Chacun limitera ses déplacements, ceci afin de ne pas initier un phénomène de mimétisme chez les enfants et des mouvements inutiles.

Le temps de repas est un temps de récupération physique, il répond à des besoins physiologiques. Il est un moment de partage et de convivialité.

Les animateurs prennent leur repas à table avec les enfants afin de favoriser un moment convivial et éducatif. Ils veillent à ce que chaque enfant mange et s'hydrate suffisamment, goûte aux plats proposés et adopte un comportement respectueux à table (calme, niveau sonore adapté, respect des autres). L'équipe d'animation accompagne également le personnel de restauration pendant le service.

Une fois les plats disposés sur les chariots dans la salle, les animateurs appellent les enfants, table par table, afin qu'ils viennent se servir directement. Cette organisation favorise leur autonomie en leur permettant de choisir eux-mêmes les quantités souhaitées et d'exprimer leurs préférences alimentaires.

Les animateurs encouragent les enfants à découvrir de nouveaux aliments et veillent à ce que chacun goûte au moins une petite quantité des plats proposés, sans jamais les contraindre.

Chacun/e apportera une vigilance particulière **au respect des régimes alimentaires** (sans viande, sans porc, allergie alimentaire etc.) spécifiques à certains enfants et dans certains cas, garants de leur santé.

Les animateurs sont invités à donner l'exemple durant les repas et à communiquer à la direction leurs allergies et/ou particularités alimentaires lors des temps de préparation du séjour afin qu'il en soit tenu compte lors de la commande des repas.

À la fin du repas, les enfants sont invités à participer au débarrassage de leur table afin de favoriser leur autonomie et leur sens des responsabilités. Ils regroupent les assiettes et les couverts au centre de la table. Un « chef de table », désigné sur la base du volontariat, est chargé de déposer la vaisselle sale sur le chariot prévu à cet effet par l'équipe de restauration. Cette organisation permet d'impliquer les enfants dans la vie collective tout en développant leur autonomie et leur esprit de coopération.

Chacun sera attentif au tri sélectif : une poubelle noire est mise à disposition pour les déchets alimentaires, une autre jaune pour les plastiques et cartonnettes. Il est également souhaité que chacun soit sensible à la gestion des déchets alimentaires et à la gestion du pain notamment.

▪ **Repas :**

Le prestataire en charge des repas (Société API) informe chaque semaine des allergènes présents dans les menus. Il prépare des repas sans viande pour les personnes à régimes alimentaires spécifiques (sans porc, sans viande) L'animateur /trice doit veiller de façon rigoureuse sur la composition des repas. Informé(e) des allergies des enfants de son groupe, il/elle doit être rigoureux sur les plats servis à chacun (repas et goûters) et vigilants sur les aliments interdits.

**d) LE TEMPS CALME :**

Chaque enfant a un rythme qui lui est propre.

Les situations dépendent des déficits cumulés ou non de sommeil, des réveils matinaux liés aux contraintes professionnelles des parents, aux activités physiques pratiquées, au rythme de vie familial etc.

Les besoins de repos sont essentiels pour le bon développement psychologique de l'enfant (influence sur le système nerveux, la récupération physique). Le plus souvent le jeune enfant ne sait pas évaluer sa fatigue. Il est donc important pour l'animateur d'être vigilant quant aux indicateurs de fatigue :

- Lassitude
- Excitation
- Nervosité
- Hypersensibilité

Ce temps -qui concerne toutes les tranches d'âge- est l'occasion de proposer des activités douces, ne provoquant aucune excitation, aucun bruit excessif et amenant l'enfant à se poser. Passés 6 ans, les enfants sont moins enclins à s'allonger pour se reposer. Il est toutefois proposé un temps de détente, collectif ou en petits groupes, une lecture, l'écoute de musique relaxante.

Le but à atteindre étant de ralentir le rythme de chacun, afin d'être calme pour commencer les activités.

#### **e) LE GOUTER :**

Il marque la fin d'une période d'activités. Il reste un temps d'échange entre les enfants, qui peuvent être attablés, installés dans le patio, assis sur les bancs extérieurs, ou dans l'herbe. Les enfants sont servis par les animateurs qui apportent leur aide là où il y a besoin (tartine, épluchage de fruits etc.) et selon les enfants. Le goûter est un petit repas, il doit être pris dans le calme.

Les enfants peuvent en profiter pour échanger sur le jeu ou l'activité qui vient de s'achever et faire leurs retours aux animateurs. Le groupe peut faire le point sur ce qui a plu, etc.

Les goûters sont fournis par notre prestataire repas, API, et respecte comme les repas, le régime alimentaire de la semaine.

#### **f) LE SOIR :**

##### **1. Valorisation du vécu de la journée :**

Temps d'échange individuel ou en petits groupes : « Ce que j'ai aimé aujourd'hui », « Ce que j'aimerais refaire », etc.

Mise en place de supports de restitution : fresque collaborative, carnet de bord, boîte à souvenirs...

L'enfant est reconnu comme acteur de son expérience, ses ressentis sont accueillis sans jugement.

##### **2. Régulation émotionnelle et apaisement :**

Activités de relaxation : sophrologie, respiration, yoga ludique, musique douce...

Ambiance adaptée (lumière tamisée, volume sonore réduit, espaces cocooning).

Jeux symboliques ou d'expression permettant aux plus jeunes de jouer ce qu'ils ont vécu.

##### **3. Temps libre structuré :**

Les enfants peuvent circuler entre différentes propositions calmes, en autonomie : lecture, dessin libre, kapla, coin calme...

Possibilité d'ateliers semi-dirigés (petit bricolage, mandalas, théâtre d'ombres...) pour ceux qui souhaitent être accompagnés.

#### 4. Lien avec les familles :

Transmission personnalisée basée sur des observations objectives et des éléments positifs du vécu de l'enfant.

Soutien à la parentalité par l'échange informel ou l'affichage d'informations pédagogiques.

## 7 : LE PUBLIC

L'Accueil de Loisirs du louhannais accueille les enfants de 3 ans à 12 ans et 11 mois. Ils sont partagés en 3 groupes, selon les tranches d'âge : 3/5 ans et 11 mois, 6/8 ans et 11 mois et 9/12 ans et 11 mois.

Les normes d'encadrement sont :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et plus

BLI a à cœur d'accueillir tous les enfants sans distinction physique, religieuse ou morale, dans la limite des places disponibles. Ils peuvent être originaires du territoire de l'intercommunalité ou non. Les enfants en situation de handicap ont leur place au sein de l'AL ; un surencadrement (animateur/trice dédié(e) spécialement à l'enfant) peut être mis en place pour accompagner l'enfant concerné dans toutes ses activités et les temps de vie quotidienne, faire le lien avec l'équipe d'animateurs/trices et les parents.

---

#### *L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP :*

---

Les accueils de loisirs proposent, par leur fonctionnement, un changement d'habitudes et de rythme de vie. Ils constituent un espace favorisant les rencontres, les regards différents, l'ouverture d'esprit.

Pour que l'intégration de l'enfant en situation de handicap soit satisfaisante, humainement et matériellement, une coopération est nécessaire à la préparation de ses loisirs. Les partenaires possibles sont l'enfant lui-même, ses parents, une association intermédiaire ou un représentant d'une équipe spécialisée, le pôle ressource handicap.

Les différents partenaires de cet accueil doivent pouvoir, avec l'enfant et à partir des demandes, décider du lieu, de la durée ainsi que du type d'activités de l'accueil, anticipant de fait les éventuels obstacles à sa bonne réalisation.

L'intégration pourra être individuelle ou collective avec ou sans personnel d'encadrement spécifique. L'accueil est valide quand l'enfant a une reconnaissance MDPH / non, ou une démarche en cours de traitement, étant en lien avec le Pôle Enfance Handicap.

#### ▪ Les différents handicaps :

Chaque situation est particulière, aussi est-il important d'écouter les parents de l'enfant concerné, de noter soigneusement les consignes données à l'équipe pour les temps de vie quotidienne, de se faire expliquer les raisons de ces consignes pour en mesurer l'importance.

- ❖ Les troubles DYS
- ❖ Le handicap moteur
- ❖ Le handicap mental
- ❖ Le handicap cognitif
- ❖ Le handicap psychique
- ❖ Le polyhandicap
- ❖ Les troubles du spectre autistique
- ❖ Les troubles envahissants du comportement

#### ▪ Avant l'accueil :

A l'inscription, pour optimiser l'accueil de l'enfant, il est nécessaire que la famille rencontre le directeur et signale tout problème de santé de son enfant susceptible d'influer sur l'organisation, en précisant son niveau d'autonomie, les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même et des autres et, le cas échéant, son système de communication avec les autres.

#### ▪ Préparation de l'accueil :

Le directeur doit s'informer des particularités générées par la situation de l'enfant. Un système d'échange d'informations avec les parents est établi avant l'accueil. Il est essentiel que le dossier soit constitué par le médecin, la famille, ou les personnes assurant le suivi habituel, avec l'aide du médecin traitant.

Ce dossier permet également de mettre en avant les capacités relationnelles, d'autonomie et les centres d'intérêt de l'enfant. Il contient notamment un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude et/ou contre-indication.

L'enfant ou le jeune est impliqué dans la démarche mise en place le concernant selon ses capacités.

Le directeur informe l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant. Les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de l'accueil (exemple : en cas d'allergie alimentaire toute l'équipe doit être informée des risques encourus par l'enfant, ceci dès son arrivée à l'accueil de loisirs. Un PAI –protocole d'accueil personnalisé- est remis au directeur qui informe son équipe).

La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toute personne en ayant connaissance.

▪ **Pendant l'accueil :**

Dès le début de l'accueil, les animateurs sont sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne (appareillage, traitement etc.).

Les consignes sont rappelées en début de l'accueil à l'équipe d'animation. L'équipe d'encadrement veille à respecter le rythme de vie de l'enfant et prend les précautions nécessaires dans la vie quotidienne et lors des activités.

Elle doit être sensibilisée au suivi du traitement médical (directeur, assistant sanitaire, animateur référent) ou des précautions à prendre (ensemble de l'équipe). Les informations médicales complémentaires (PAI, ordonnance nominative, détaillée, récente, fiche sanitaire...) et les médicaments identifiés et gardés à part (infirmierie) sont transmis à l'assistant sanitaire ou le directeur.

Pour rappel, médicaments et ordonnance doivent être rangés ensemble ; le nom de l'enfant doit être inscrit dessus- ceci afin d'éviter les erreurs.

Le directeur ou l'AS s'assure quotidiennement de la prise des médicaments par l'enfant. En cas de besoin, il doit veiller à ce que l'enfant ait sur lui, lors de sorties, le traitement à sa portée lorsqu'il s'agit d'automédication. L'attention de l'équipe d'encadrement est également appelée sur les dangers du soleil (médicaments photo-sensibilisant).

Les conditions de participation à certaines activités sont déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques. L'animateur doit être plus attentif au bien-être de l'enfant.

Des consignes précises sont données à l'équipe concernant l'évacuation des locaux en tenant compte des diverses déficiences constatées.

Il est recommandé, dans la mesure du possible, d'héberger en priorité les mineurs ayant une mobilité réduite à proximité d'une issue de secours.

▪ **Après l'accueil :**

Le déroulement de l'accueil de l'enfant pourra aussi faire l'objet de remarques, utiles tant pour la famille que pour l'équipe qui suit l'enfant le reste de l'année.

L'ensemble du personnel est sensibilisé aux difficultés des personnes en situation de handicap accueillies : problème de repérage dans l'espace, risque lié à la photosensibilisation, régimes particuliers, non compréhension des consignes juxtaposées ou complexes.

Un temps de formation annuel est prévu pour permettre à l'équipe d'animation de se sensibiliser et de savoir s'il se sent capable de prendre en charge des enfants handicapés en structure de loisirs non spécialisée.

## 8 : LES ACTIVITES :

L'objectif est d'acquérir de nouvelles connaissances par le moyen d'activités ludiques.

Ces activités peuvent être initiées par les enfants eux-mêmes (prise en compte de leurs attentes) ou par l'équipe d'animation. En amont du séjour, il est attendu des animateurs/trices qu'ils construisent en équipe **leur projet d'animation**, avec la mise en commun de leurs idées d'activités.

Liste non exhaustive d'activités :

- Proposition par l'animateur/trice d'une activité manuelle, plastique, artistique
- Proposition d'un atelier bricolage
- Proposition d'un atelier chanson, jeux musicaux, ateliers rythmés
- Proposition d'une activité jeux, grand jeu, jeux sportifs intérieur et extérieurs
- Proposition d'activités et sorties en lien avec la nature
- Proposition d'un temps autour de la lecture
- Sensibilisation à des thèmes civiques (gestes de 1<sup>er</sup> secours, lutte contre le harcèlement, etc.)
- Participation à des manifestations locales
- Découverte d'une technique (sport, cuisine, etc.)
- Découverte d'un lieu (le lac de Laives, Le site de la Roche de Solutré)
- Découverte d'une personne et de son savoir-faire (artisan, artiste)
- Découverte d'un métier (traiteur, boulanger)
- Découverte d'une association (Mémoire de Sornay)
- Découverte d'une manifestation (Festival de Chalon dans la Rue)

Ces activités peuvent être menées directement par un animateur ou par un intervenant qualifié. Elles se déroulent à l'Accueil de Loisirs ou à l'extérieur.

Ce sont des ateliers qui se déroulent sur un après-midi, ou qui demandent une progression sur plusieurs séances. L'enfant doit alors s'engager à suivre l'ensemble des séances.

Un programme d'ateliers de découverte est proposé et affiché. Il est possible que ces ateliers n'accueillent qu'un nombre limité d'enfants. Un système d'inscription aux ateliers (interne à l'Accueil de Loisirs) est donc prévu.

Pour la mise en place de ces ateliers, nous nous attacherons à profiter des compétences des animateurs présents.

Un projet sera porté sur les enfants âgés de 6 à 11 ans avec comme support le programme du ministère des sports "savoir rouler à vélo". La collectivité est partenaire du dispositif et organise chaque année un triathlon fin juin sur 2 journées (mardi et jeudi) où les enfants vont devoir valider leurs acquis à vélo mais également en natation, le tout étant complété par de la course à pieds. L'objectif du projet est de mettre en place une continuité de ce dispositif au sein des accueils de loisirs mais en offrant la possibilité aux parents de participer aux séances lors d'atelier réguliers mais également sur la journée du mercredi fin juin et viendra en complémentarité avec le dispositif existant.

## 9 : LA COMPOSITION DE L'EQUIPE :

| NOM       | PRENOM    | FONCTION            | DIPLOME        |
|-----------|-----------|---------------------|----------------|
| FEVRE     | Loïk      | Directeur - Juillet | BPJEPS LTP     |
| PLANET    | Marion    | Directrice - Août   | DEJEPS ASC     |
| PHILIP    | Marie     | Adjointe            | BAFA           |
| ROUSSEAU  | Noémie    | Adjointe            | BAFA           |
| ZUBER     | Lucie     | Animatrice          | MASTER         |
| BOURGEOIS | Lola      | Animatrice          | Stage BAFA     |
| GALLET    | Anaïs     | Animatrice          | BAFA           |
| RAVET     | Margaux   | Animatrice          | BAFA           |
| MATHY     | Sébastien | Animateur           | BAFA           |
| WILLAUER  | Nina      | Animatrice          | BAFA           |
| BESSARD   | Tina      | Animatrice          | BAFA           |
| QUILLARD  | Melissa   | Animatrice          | BAFA           |
| BOULET    | Noémie    | Animatrice          | BAFA           |
| HEURTIN   | Flavien   | Animateur           | BAFA           |
| DE JESUS  | Paola     | Animatrice          | BAFA           |
| PERROT    | Alizée    | Animatrice          | BAFA           |
| REGGANE   | Fleurine  | Animatrice          | BAFA           |
| FALQUE    | Clémence  | Animatrice          | Non Diplômée   |
| DHORNE    | Adeline   | Animatrice          | CAP AEPE       |
| BONIN     | Savannah  | Animatrice          | BAC PRO SAPAAT |

|             |         |            |            |
|-------------|---------|------------|------------|
| LOCATELLI   | Anaé    | Animatrice | SAPAAT     |
| BERNARDIN   | Sasha   | Animatrice | Stage BAFA |
| VEILLOT     | Camille | Animatrice | Stage BAFA |
| CHANUSSOT   | Gabriel | Animateur  | BAFA       |
| COLAS       | Inés    | Animatrice | Stage BAFA |
| LANCRY AVON | Simon   | Animateur  | Stage BAFA |
| DELSOL      | Robin   | Animateur  | Stage BAFA |
| VINCENT     | Maya    | Animatrice | BAFA       |
| PONCET      | Léna    | Animatrice | Stage BAFA |
| PONCET      | Clément | Animateur  | Stage BAFA |
| BONNARD     | Estelle | Entretien  | /          |
| TAPONAS     | Monia   | Entretien  | /          |
| HAVY        | Marion  | Entretien  | /          |
| VIDEIRA     | Léanna  | Entretien  | /          |

#### ENCADREMENT :

Afin de répondre aux exigences de la collectivité, l'équipe de direction est composée d'un directeur, d'une adjointe et d'une équipe d'animateurs diplômés BAFA ou équivalent pour au moins 50%, stagiaires de 0 à 50% et éventuellement de personnes non diplômées (au maximum 20% de l'équipe). Ces effectifs sont ajustés en fonction du nombre d'enfants inscrits par jour et/ou par semaine de fonctionnement.

Les normes d'encadrement sont :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et plus
- 

Pour les services de restauration et d'entretien et entretien /hygiène, il est prévu 3 agents lors des petites vacances, 4 agents pour les grandes vacances.

## FORMATION DE L'EQUIPE :

### **Calendrier prévisionnel des journées pédagogiques 2026-2027**

Janvier 2026 : journée pédagogique n°1 : thématique écoresponsable (formation et échanges de pratiques)

Avril 2026 : journée pédagogique n°2 : inclusion et handicap

Octobre 2026 : journée pédagogique n°3 : animation et gestion de conflits

Février 2027 : journée pédagogique n°1 : approfondissement thématique écoresponsable

Avril 2027 : journée pédagogique n°2 : communication bienveillante et posture éducative

Octobre 2027 : journée pédagogique n°3 : accueil des enfants en situation de handicap

6 jours dédiés à la préparation, l'évaluation et la coordination pédagogique mobilisant : les animateurs permanents et vacataires présents sur les périodes concernées. Des temps d'écriture partagée du projet pédagogique, de préparation des activités, de retours d'expériences collectifs et de coordination avec les partenaires éducatifs.

Chaque journée de préparation aura un temps dédié à l'évaluation des temps d'animation, le retour des vacances précédentes et les préconisations pour les futures vacances, des fiches bilans seront remplis régulièrement par les équipes et ainsi reprise à chaque période de vacances pour évaluer l'évolution et ainsi adapter au mieux ses pratiques/fonctionnement etc...

### **Calendrier prévisionnel des journées de préparation / évaluation 2026-2027**

1 journée séminaire pour créer du lien et une dynamique de groupe au sein des équipes mais également faire le bilan de l'année scolaire écoulée et aborder les perspectives de la nouvelle année scolaire qui débute (projets, thématiques, dates de formation et de préparation...).

1 journée temps fort de fin d'année avec les familles pour clôturer l'année écoulée et fêter le début des vacances mais également un temps en équipe pour créer de la cohésion et lancer la dynamique de l'été.

L'intégralité de ces journées seront animées par l'équipe de direction secondar par la coordinatrice enfance jeunesse et au besoin de professionnel du champ de l'animation selon les besoins et thématiques identifiés par les équipes lors des bilans.

## ROLE DU DIRECTEUR :

- Il est garant du projet éducatif, de l'application du projet pédagogique et de son évaluation.
- Il a un rôle formateur auprès des animateurs : responsable des stages pratiques BAFA ou équivalent et de l'évolution du stagiaire (formation, évolution, évaluation et de l'animateur diplômé).
- Il aide à la mise en place d'activités, la réalisation et suivi de projets.
- Il fait lien avec les différents partenaires extérieurs.
- Il organise et gère l'accueil de loisirs gère le budget, tient la comptabilité.
- Il est responsable civilement et pénalement des enfants.
- Il est garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes.

#### ROLE DES DIRECTRICES ADJOINTES :

- ❖ Elle instaure le cadre de sécurité physique, sanitaire, moral et affectif des enfants accueillis.
- ❖ Elle assure la gestion, l'administration et l'organisation de l'Accueil de Loisirs conjointement avec le directeur.
- ❖ Elle anime ou co-anime les réunions de préparation, de coordination et d'évaluation.
- ❖ Elle participe à l'élaboration du Projet pédagogique et la construction du planning d'activités.
- ❖ Elle conseille et accompagne les animateurs.
- ❖ Elle remplace le directeur en cas d'absence

#### LE ROLE DE L'ANIMATEUR/-TRICE :

- ❖ Il /elle est garant(e) de la sécurité morale, affective et physique des enfants, du respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie collective.
- ❖ Il/elle s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique et les activités définies en équipe.
- ❖ Il/elle est garant de la préparation et de la concrétisation des activités prévues en tenant compte des envies, besoins et capacités des enfants et du projet d'animation.
- ❖ Il anime différents moments de la journée, gère la préparation, le déroulement et le rangement de ses activités.
- ❖ Il/elle participe aux réunions de préparation et coordination.
- ❖ Il est capable d'analyser ses actions et réajuster ses démarches.

Chaque animateur se voit remettre, en réunion de préparation, **son livret de l'animateur**, comprenant :

- ❖ Le projet éducatif, le projet pédagogique
- ❖ La journée type et le fonctionnement de l'accueil de loisirs
- ❖ Un rappel concernant les besoins des enfants de 3/12 ans
- ❖ Un rappel sur la posture de l'animateur, ses droits et ses devoirs
- ❖ Des plannings d'activités vierges
- ❖ Le planning des sorties, temps forts et présence d'intervenants
- ❖ Le planning de travail et des pauses de l'équipe d'animation
- ❖ Les coordonnées de l'équipe d'animation et de l'accueil de loisirs

#### LE PERSONNEL D'ENTRETIEN :

- ❖ Il/elle est garant(e) de la propreté des locaux et du matériel.
- ❖ Il/elle connaît et respecte les règles d'hygiène et sanitaires de la collectivité et de ses activités
- ❖ Il/elle connaît et adopte les gestes et postures liés à ses actions.

#### LE PERSONNEL DE RESTAURATION :

- ❖ Il est garant du suivi et entretien de l'espace de réchauffe des repas (normes HACCP)
- ❖ Il connaît et respecte les règles d'hygiène et sanitaires des denrées cuisinées, conservation...
- ❖ Respect des régimes alimentaires, des allergies.

## 10 : L'ÉVALUATION DE L'ÉQUIPE :

Une réunion d'évaluation mensuelle des actions de l'équipe se déroule sous la forme d'une évaluation collective, avec mise en commun des retours de chacun sur les différentes activités, les moyens mis en œuvre, leur déroulement, la participation des enfants, leurs appréciations finales, etc.

Une évaluation du projet Accueil de Loisirs avec les problématiques liées au territoire : atteint-on nos objectifs ? Le service correspond-il aux besoins de la population ? Un bilan qualitatif et quantitatif est établi à l'issue de chaque séjour, qui détermine les modifications pouvant être apportées.

## 11 : LE PARTENARIAT :

La mise en place de projets partenariaux est un axe de développement des activités proposées à l'Accueil de Loisirs.

L'Accueil de Loisirs participe aux actions partenariales initiées par les autres services de BLI.

---

### *Les parents :*

---

Les familles occupent une place essentielle dans la mise en œuvre du projet pédagogique. Les parents ne sont pas seulement considérés comme des usagers, mais comme de véritables partenaires dans l'accompagnement de leur enfant. L'accueil de loisirs s'inscrit comme un espace de continuité éducative entre la famille, l'école et le temps de loisirs. À ce titre, la relation avec les parents repose sur trois grands axes :

#### **1. Un rôle de Co-éducateurs :**

Les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs de leur enfant. Leur connaissance fine de son histoire, de ses besoins, de ses habitudes et de ses sensibilités est prise en compte par l'équipe pédagogique. Les échanges quotidiens lors des arrivées et des départs sont des moments privilégiés pour recueillir des informations précieuses et ajuster l'accompagnement de l'enfant.

#### **2. Une implication dans le processus d'adaptation et de séparation :**

Lors des périodes d'adaptation, en particulier pour les plus jeunes, les parents sont associés directement au dispositif mis en place. Ils participent aux temps d'accueil adaptés (présence lors d'activités partagées, accompagnement progressif vers la séparation), afin de sécuriser l'enfant et de rendre la transition plus harmonieuse. Leur présence active permet de donner du sens au processus et de construire une relation de confiance avec l'équipe.

### 3. Un partenariat construit et évolutif :

Des temps d'échange réguliers (réunions, entretiens, bilans, livrets de suivi) permettent aux parents de s'exprimer, de partager leurs attentes et de participer à la réflexion autour du projet éducatif. Leur retour d'expérience et leurs observations contribuent à enrichir la démarche pédagogique et à ajuster les pratiques. Ainsi, la place donnée aux familles dépasse le simple cadre logistique : elles sont intégrées comme acteurs à part entière du projet. Le lien de confiance et de coopération qui se tisse entre parents et professionnels constitue un levier essentiel pour accompagner le développement, l'épanouissement et l'intégration de chaque enfant au sein des accueils de loisirs.

Mise en place d'un tableau de parole à l'entrée du centre où les parents peuvent laisser un mot (humeur, idée, suggestion...), affichage du jour : photos, actualité du centre, menus, blagues des enfants... Une personne toujours disponible lors des temps d'accueil pour échanger et répondre aux questions des familles.

Mise en place d'un comité des "parents partenaires" avec 3 réunions par an pour coconstruire les projets, les sorties, fêtes...

Mise en place de mini-sondages interactifs avec QR codes affichés à l'entrée pour évaluer rapidement la satisfaction et recueillir les idées

Organiser une réunion de rentrée et des temps de bilans périodiques après chaque période de vacances avec les familles (entretien individualisé sur demande).

Envoi régulier d'une newsletter aux familles

Les équipes de l'accueil de loisirs ont pour mission d'accompagner les familles dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi un dispositif d'adaptation spécifique sera mis en place pour les enfants de 3 ans et leurs parents, afin de favoriser une intégration progressive et une séparation en douceur. La rentrée scolaire constitue un moment de changements importants pour les enfants, nécessitant de multiples ajustements, et peut être une source de stress pour les parents, en particulier lorsqu'aucun mode d'accueil collectif (comme la crèche) n'a été expérimenté auparavant. Or, le fonctionnement actuel des accueils de loisirs ne facilite pas toujours cette transition. Les modalités d'inscription et les temps d'accueil ne permettent pas nécessairement une séparation progressive entre l'enfant et le parent, même lors d'une demi-journée sans repas. Le dépôt de l'enfant se résume souvent à un moment de séparation rapide, pouvant générer tension et angoisse. L'enfant doit alors faire face simultanément à l'adaptation à l'école et à la découverte de l'accueil de loisirs, un nouvel environnement avec ses propres repères, personnes et règles. Afin de répondre à ces besoins, les équipes souhaitent offrir du temps et un cadre sécurisant pour accompagner cette étape importante, à l'image de ce qui est pratiqué en crèche. Une animatrice référente, issue de l'équipe des petits, sera chargée de ce projet. Elle assurera un accueil adapté, prenant en compte la famille dans sa globalité – enfant et parent – à travers des temps d'animation partagés, suivis d'un accompagnement progressif vers la séparation. Ce parcours d'adaptation personnalisé sera proposé aux familles concernées et ajusté en fonction de leurs besoins. Un suivi sera assuré grâce à des échanges réguliers entre l'animatrice référente, l'équipe de direction et la famille, complétés par un livret de suivi permettant d'accompagner et de valoriser les étapes franchies.

---

### *Projet « Savoir Rouler à vélo »*

---

Le projet sera porté sur les enfants âgés de 6 à 12 ans avec comme support le programme du ministère des sports "savoir rouler à vélo". La collectivité est partenaire du dispositif et organise chaque année un triathlon fin juin sur 2 journées (mardi et jeudi) où les enfants vont devoir valider leurs acquis à vélo mais également en natation, le tout étant complété par de la course à pieds. L'objectif du projet est de mettre en place une continuité de ce dispositif au sein des accueils de loisirs mais en offrant la possibilité aux parents de participer aux séances lors d'atelier réguliers mais également sur la journée du mercredi fin juin et viendrai en complémentarité avec le dispositif existant.

---

### *Partenaires en lien avec le Handicap*

---

Collaboration visant à garantir un accueil de qualité des enfants au sein de la structure :

- Garantir l'accessibilité physique, sociale et pédagogique des activités proposées.
- Accompagner les familles dans leur parcours et les démarches d'inscription.
- Adapter l'accueil en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant.
- Former et soutenir l'équipe d'animation dans une approche inclusive.
- Mettre en œuvre une démarche de co-construction du parcours de l'enfant

Formation, sensibilisation et accompagnement des équipes d'animation et de direction :

- Renforcer les compétences des professionnels sur les spécificités du handicap (troubles du spectre autistique, DYS, déficiences motrices, troubles psychiques, etc.).
- Outiller les équipes pour adapter leurs postures, pratiques et environnements pédagogiques.
- Développer une culture commune de l'inclusion, fondée sur les droits de l'enfant et les valeurs de l'éducation populaire.
- Favoriser la coopération interprofessionnelle entre animateurs, éducateurs spécialisés, parents et partenaires médico-sociaux.

Démarche partenariale du Pôle Enfance Jeunesse Famille de Louhans :

Le Pôle Enfance Jeunesse Famille s'appuie sur un large réseau de partenaires sociaux et médico-sociaux de proximité afin de garantir un accueil de qualité et inclusif pour tous les enfants. Cette collaboration vise à assurer l'accessibilité physique, sociale et pédagogique des activités proposées et à accompagner les familles, qu'elles soient confrontées au handicap, à la précarité ou à d'autres difficultés sociales, dans leur parcours et leurs démarches.

### Les partenariats établis permettent :

- d'adapter l'accueil aux besoins spécifiques de chaque enfant,
- de soutenir et former les équipes d'animation dans une approche inclusive et solidaire,
- de renforcer les compétences des professionnels, aussi bien sur les spécificités du handicap (TSA, DYS, déficiences motrices, troubles psychiques, etc.) que sur l'accompagnement d'enfants issus de familles en difficulté sociale,
- de développer une culture commune de l'inclusion fondée sur les droits de l'enfant, l'éducation populaire et la solidarité territoriale de favoriser la coopération interprofessionnelle entre animateurs, éducateurs spécialisés, parents, acteurs médico-sociaux et travailleurs sociaux de proximité.

Le Pôle met également ses locaux à disposition des structures partenaires locales telles que les PEPS 71 (PCPE d'Arc Bressan, SESSAD TSA à Branges), la MECS Roche-Fleurie, ESPACES, ainsi que d'autres organismes sociaux – pour organiser des ateliers destinés aux enfants à besoins particuliers. Ces actions renforcent la coopération entre acteurs, soutiennent les équipes d'animation et favorisent la complémentarité des offres, notamment en facilitant l'orientation des familles vers les structures adaptées en cas de besoin.

Une convention annuelle (d'octobre à juin) formalise cette dynamique, avec un suivi assuré par la coordinatrice du Pôle Enfance Jeunesse Famille.

Ce travail partenarial garantit non seulement une meilleure visibilité de l'offre d'accueil en ALSH auprès des structures accompagnant les familles, mais il inscrit également le Pôle dans une démarche solidaire et durable à l'échelle du territoire.

1 formation par an mais démultiplier pour que chaque agents (animateurs vacataires et permanents, l'équipe de direction ainsi que les agents de restauration de la structure et la coordinatrice du service) puissent bénéficier du temps de formation.

### Nature des formations :

- Comprendre l'autisme / Adapter une activité / Gérer les comportements difficiles...
- Utilisation d'outils comme le PECS, les pictogrammes, les emplois du temps visuels, etc.

### Partenariat avec le PEH71 :

#### **1. Évaluation des besoins en amont :**

- Réunion de pré-accueil avec la famille, l'équipe d'animation, et le partenaire référent (ex : PEH71).
- Analyse partagée du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).
- Identification des aménagements nécessaires (ressources humaines, matériel, temps, espace...).

#### **2. Mise à disposition de ressources :**

- Mobilisation de personnels spécialisés (ex : AESH, éducateurs spécialisés, accompagnateurs mutualisés).

- Prêt ou financement de matériel adapté (pictogrammes, outils de communication alternative, fauteuils spécifiques...). Accès à des formations ou sensibilisations pour les animateurs, en lien avec le handicap (autisme, troubles moteurs, troubles du comportement...).

### **3. Accompagnement et suivi tout au long de l'accueil :**

- Visites régulières des partenaires pour observer, conseiller, ajuster les pratiques.
- Réunions de suivi avec la famille, l'équipe d'animation et les partenaires.
- Adaptation continue des activités en fonction des retours et de l'évolution de l'enfant.

### **4. Valorisation de la démarche inclusive :**

- Sensibilisation des autres enfants au vivre-ensemble, à la différence, et à l'empathie à travers des temps d'animation spécifiques.
- Diffusion de supports de communication inclusifs (affiches, pictogrammes, signalétiques adaptées).
- Participation à des événements partenariaux autour du handicap (journées de sensibilisation, forums locaux...).

## **Mutualité Française :**

### **1. Formations initiales et continues :**

Organisation de modules de sensibilisation animés par des professionnels du secteur médico-social.

- Ateliers thématiques en présentiel ou à distance :

Comprendre l'autisme / Adapter une activité / Gérer les comportements difficiles...

Utilisation d'outils (PECS, les pictogrammes, les emplois du temps visuels, etc.)

Intégration de temps de formation

### **2. Accompagnements individualisés :**

- Intervention de professionnels spécialisés en situation réelle : Co-observation, conseils personnalisés, ajustement des pratiques.
- Mise en place de journées d'analyse de pratiques spécifiques à l'inclusion.

### **3. Création d'outils pédagogiques communs :**

- Élaboration de guides d'accueil adaptés, fiches repères, protocoles d'inclusion.
- Capitalisation d'expériences sous forme de livrets de bonnes pratiques.

### **4. Valorisation des compétences acquises :**

- Attestations de formation ou de participation délivrées par les partenaires.

Les modalités de partenariats autour de l'accueil inclusif s'articulent autour de 4 piliers :

- Accompagnement de l'enfant : PAI, intervenants spécialisés, coordinations PEH71/MDPH,
- Coordination institutionnelle : conventionnements, pilotages inclusion, lien CAF/MDPH,

- Professionnalisation des équipes : formations, Co-interventions, sensibilisations,
- Ouverture de la structure : accueil d'intervenants, implication des familles, actions sur site.

## 12 : LA COMMUNICATION :

Une communication est mise en place par différents vecteurs afin que l'ensemble des familles du territoire puisse être informé :

- Communication numérique via le site internet Bresse Louhannaise Intercom' et le Portail familles.
- Le directeur et son adjointe peuvent être sollicités par mail sur l'adresse de l'AL du Louhannais, par téléphone.
- Affichage au PEJF.

## 13 : LE PORTAIL FAMILLES

Afin de faciliter les inscriptions, Bresse Louhannaise Intercom a mis en place **un portail Familles** via le logiciel Belami. Sur celui-ci, les parents complètent un dossier d'inscription, fournissent les documents concernant leur enfant, accèdent à un calendrier de réservation en ligne, à des informations et documents relatifs à l'Accueil de Loisirs, peuvent contacter l'équipe de direction.

Les familles doivent créer un compte sur le portail familles de BLI. Une fois ce compte validé par la direction de l'AL, elles ont accès à un calendrier sur lequel elles peuvent effectuer des réservations, tout au long de l'année scolaire pour les mercredis et lors de périodes d'inscription précises pour les vacances.

**Les inscriptions pour les mercredis** sont prises jusqu'à 8 jours avant le jour concerné (au plus tard le mardi soir pour le mercredi en huit). Passé ce délai, les inscriptions sur le portail ne sont plus accessibles, toutefois les parents peuvent solliciter l'équipe de direction qui pourra intervenir positivement sur les inscriptions si la demande concerne **un accueil sans repas et s'il reste des places disponibles**.

Les parents ayant réservé un accueil avec repas devront s'acquitter du repas prévu pour leur enfant s'ils se désistent moins de 8 jours avant.

Si le désistement de l'enfant intervient plus de 8 jours avant la date choisie, l'enfant est alors désinscrit sans conséquence pour la famille.

**Les inscriptions des vacances** sont prises environ 3 semaines avant la période concernée, sur des dates définies et communiquées aux familles. Celles-ci peuvent modifier et/ou annuler les dates choisies jusqu'à 5 jours avant, directement sur le portail. En cas de difficultés, c'est l'équipe de direction qui accède aux inscriptions de la famille et les modifie. En ce qui concerne l'annulation de repas, celui-ci sera facturé si la famille se désiste moins de 8 jours avant la date prévue (même procédé que les mercredis)

## -ANNEXE-

### a) TARIFS :

Les tarifs de l'accueil de Loisirs du louhannais sont calculés en fonction du quotient familial CAF ou MSA de chaque famille.

Les aides journalières d'un comité d'entreprise sont déductibles sur présentation d'une attestation. Le règlement de la prestation se fait à réception de la facture **directement au Trésor public** par chèque bancaire et/ou chèque ANCV, tickets CESU papiers et/ou espèces.

Les tarifs de l'accueil de loisirs du Louhannais des mercredis sont calculés de la même manière.

| Tranches de Quotient Familial CAF | Journée avec repas (en €) | Forfait semaine | Forfait semaine avec jour férié | ½ journée avec repas | ½ journée sans repas | Journée avec protocole PAI |
|-----------------------------------|---------------------------|-----------------|---------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------------|
| < à 500                           | 7.00                      | 31.50           | 25.20                           | 6.30                 | 3.50                 | 5.00                       |
| 501 à 600                         | 8.35                      | 37.58           | 30.06                           | 7.52                 | 4.18                 | 6.35                       |
| 601 à 655                         | 10.00                     | 45              | 36                              | 9.00                 | 5.00                 | 8.00                       |
| 656 à 720                         | 12.00                     | 54              | 43.20                           | 10.80                | 6.00                 | 10.00                      |
| 721 à 810                         | 14.40                     | 64.80           | 51.84                           | 12.96                | 7.20                 | 12.40                      |
| 811 à 1000                        | 17.30                     | 77.85           | 62.28                           | 15.57                | 8.65                 | 15.30                      |
| > à 1000                          | 17.50                     | 78.75           | 63.30                           | 15.75                | 8.75                 | 15.50                      |

- **Facture de moins de 15€ : règlement directement au trésor public**
- **Réduction** de 10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 20% à partir du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit.
- Les aides journalières d'un comité d'entreprise sont déductibles sur attestation.

### Tarifs de la garderie de 18h30 à 19h30 :

|                    |        |
|--------------------|--------|
| Enfant inscrit     | 2.50 € |
| Enfant non inscrit | 5.00 € |

### b) ABSENCE :

Les conditions de remboursement ou d'avoir sont les suivantes :

- Absence justifiée en cas de force majeure avec justificatif signalée à la direction de l'AL : **la première journée d'absence sera une journée de carence**
- Absence pour tout autre motif (Convenance personnelle) **les 3 premières journées d'absence seront des journées de carence.**